



[Accueil](#) > [Salle des nouvelles](#) > [Communiqués de presse](#)

LE GOUVERNEMENT DU CANADA DÉPOSE UN PROJET DE LOI VISANT À AUGMENTER LE NOMBRE DE JUGES AUX TRIBUNAUX SUPÉRIEURS DES PROVINCES

OTTAWA, le 28 novembre 2007 — L'honorable Rob Nicholson, C.P., c.r., député de Niagara Falls, ministre de la Justice et procureur général du Canada, a déposé aujourd'hui un projet de loi visant à modifier la *Loi sur les juges*. Ce projet de loi permettrait la nomination de 20 nouveaux juges aux tribunaux supérieurs de première instance des provinces et des territoires.

« En proposant la nomination de 20 nouveaux juges au Canada, notre gouvernement joue un rôle important dans l'atteinte de deux grands objectifs, a déclaré le ministre Nicholson. Premièrement, nous contribuons au progrès des revendications particulières des Premières nations grâce au tribunal indépendant que nous proposons d'établir, qui serait composé de juges de tribunaux supérieurs. Deuxièmement, nous répondons au besoin évident et urgent de réduire les arriérés et les délais que connaissent les tribunaux supérieurs de première instance. »

Le 27 novembre 2007, l'honorable Chuck Strahl, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, a donné suite à l'engagement du gouvernement de déposer à la Chambre des communes un projet de loi visant à créer un tribunal indépendant chargé de régler les revendications particulières des Premières nations. Le tribunal indépendant serait composé de l'équivalent de six juges de tribunaux supérieurs de première instance à temps plein.

Le projet de loi déposé aujourd'hui répond aux besoins croissants des tribunaux supérieurs de première instance en Ontario, au Québec, à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et au Nunavut, qui sont aux prises avec des arriérés et des délais de plus en plus importants. C'est particulièrement le cas dans les divisions familiales qui traitent les cas de divorce et, à plusieurs endroits, celles qui s'occupent de la protection de l'enfance et de la violence conjugale.

Les gouvernements et les tribunaux de ces provinces et territoire ont fourni des données et des renseignements relatifs à leurs administrations, notamment :

- le nombre moyen d'heures ou de jours d'audience par juge;
- la tendance observée dans le nombre de causes, les arriérés et les délais;
- des renseignements de nature géographique et culturelle qui influencent les besoins en ressources judiciaires.

Ces données, qui indiquent clairement une augmentation importante de la charge de travail de ces juridictions supérieures, et le dépôt de la *Loi sur le Tribunal des revendications particulières* justifient la nomination de juges supplémentaires.

Les nouveaux juges seront affectés après la tenue de consultations avec les juges en chef des tribunaux supérieurs de première instance visés de même qu'avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Une version en ligne du projet de loi pourra être consultée à l'adresse www.parl.gc.ca.

Rens. :

Darren Eke
Attaché de presse
Cabinet du ministre de la Justice
613-992-4621

Relations avec les médias
Ministère de la Justice
613-957-4207

Date de modification :
2009-09-04